ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Réservé au Conseil régional

Code du dossier : |__|__| |__|__|__|__|__|__|__|__|__| |__|__|

Date d'envoi du dossier par le conseil régional d'origine : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|
Date de réception du dossier par le conseil régional destinataire : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|
Inscription : session du |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

DEMANDE DE TRANSFERT D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE
Questionnaire Personne Morale

Indiquer la région dans laquelle l'inscription doit être transférée[1]

AQUITAINE (03)
AUVERGNE (05)
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (06)
BRETAGNE (16)
CHAMPAGNE (04)
CORSE (24)
GUADELOUPE (20)
GUYANE (21)
LILLE-NORD-PAS-DE-CALAIS (07)
LIMOGES (08)
LORRAINE (12)
MARTINIQUE (22)
MONTPELLIER (11)
ORLÉANS (13)
PARIS-ILE-DE-FRANCE (14)
PAYS-DE-LOIRE (02)
PICARDIE-ARDENNES (01)
POITOU (15)
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (10)
RÉUNION (23)
RHÔNE-ALPES (09)
ROUEN-NORMANDIE (17)
TOULOUSE-MIDI-PYRÉNÉES (19)

Date de la première inscription de la société |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Date de la décision de transfert du siège social |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE

DENOMINATION SOCIALE :

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

SIGLE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

OBJET DE LA SOCIETE :

- ❑ Expertise comptable
- ❑ Expertise comptable et commissariat aux comptes : dans ce cas, préciser la Cour d'appel auprès de laquelle la société est inscrite ou va s'inscrire : ....
- ❑ Participation dans des sociétés d'expertise comptable à l'exclusion de toute autre activité [2]

[1] Cochez la case correspondante
[2] Les sociétés de participations d'expertise comptable ne peuvent prendre de participations que dans des sociétés d'expertise comptable exclusivement, et ne peuvent exercer aucune activité quelle qu'elle soit, y compris l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.

FORME DE LA SOCIETE :

- ❑ SARL
- ❑ SA à directoire
- ❑ SELARL
- ❑ SELAS
- ❑ EURL
- ❑ SAS
- ❑ SELAFA
- ❑ Société civile
- ❑ SA à conseil d'administration
- ❑ SASU
- ❑ SELCA
- ❑ Société de droit étranger
- ❑ Autres (à préciser) :…………………………………………

DUREE PREVUE : |__|__| années

CAPITAL SOCIAL :

MONTANT : |__|__|__|__|__|__|__|__| EUROS

NOMBRE DE PARTS OU D'ACTIONS : |__|__|__|__|__|__|__|__|

VALEUR NOMINALE DES TITRES : |__|__|__|__|__|__|__|__| EUROS

I. NOUVEAU SIEGE SOCIAL

ADRESSE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

CODE POSTAL : |__|__|__|__|__|

VILLE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

TÉL. : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| FAX : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

ADRESSE ELECTRONIQUE (E-MAIL) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

ADRESSE INTERNET |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

SIREN/SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__|

NUMERO D'INSCRIPTION AU RCS |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

NUMERO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

L'activité principale d'expertise comptable de la société sera-t-elle exercée à l'adresse ci-dessus ?

☐ Oui ☐ Non

Si non, demandez un questionnaire d'inscription secondaire pour chacune des autres adresses professionnelles de la société.

V. DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE L'ARTICLE 158 – 7 – 1° DU CGI

❑ La société confirme demander à être habilitée à exercer le visa fiscal dans les conditions prévues par l'article 158-7-1[3]° et 1649 quater L[4] du code général des impôts.

[3] Le montant des revenus et charges énumérés ci-après, retenu pour le calcul de l'impôt selon les modalités prévues à l'article 197, est multiplié par 1, 25. Ces dispositions s'appliquent :

NB : Afin d'exercer le visa fiscal, il faudra conclure à tout moment une convention avec l'administration fiscale portant sur une période de trois ans. Seule cette convention permet de viser les déclarations fiscales dans les conditions fixées par le code général des impôts.

III – DECLARATION A LA CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'inscription à l'Ordre. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Conseil régional et au Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent dont vous pouvez connaitre les modalités et que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Conseil régional de l'Ordre des experts comptables région ……

……

Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées pour d'autres usages que l'inscription à l'Ordre et notamment par nos partenaires à des fins de prospection, veuillez cocher la case ci-contre : ❑

Je certifie sincères et véritables les informations contenues dans le présent questionnaire.

Je m'engage à faire connaître au Conseil régional, dans un délai maximum d'un mois à compter de sa survenance, tout changement relatif à la situation de la société, en joignant copie certifiée conforme des documents sociaux le mentionnant ainsi que l'extrait K bis qui en fait état.

Fait à : ..... Le .....

Signature du mandataire social précédée de la mention manuscrite « certifié exact »

1° Aux titulaires de revenus passibles de l'impôt sur le revenu, dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux ou des bénéfices non commerciaux ou des bénéfices agricoles, réalisés par des contribuables soumis à un régime réel d'imposition :

[…]

b) Ou qui ne font pas appel aux services d'un expert-comptable, d'une société membre de l'ordre ou d'une association de gestion et de comptabilité, autorisé à ce titre par l'administration fiscale et ayant conclu avec cette dernière une convention en application des articles 1649 quater L et 1649 quater M ;

[4] L'article 1649 quater L du code général des impôts dispose que les experts-comptables doivent obtenir une autorisation délivrée par le commissaire du Gouvernement auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables dans le ressort duquel ils sont inscrits, après avis du conseil régional.

LISTE DES PIECES A RETOURNER AVEC LE QUESTIONNAIRE

1. Copie de la décision de transfert du siège social.

2. Un extrait Kbis de la société à jour à la date de la demande.

3. Locaux :

Vous êtes propriétaire des locaux : joindre une copie d'un justificatif de propriété accompagnée d'une attestation de mise à disposition ou de domiciliation au nom de la société en formation.

La société sera locataire : joindre une copie du bail des locaux

La société sera sous-locataire : joindre une copie du bail de sous-location accompagnée d'une copie du bail principal et le cas échéant, l'autorisation de sous-location émanant du bailleur

4. Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie de votre choix précisant quels sont les membres de l'Ordre qui sont ou seront couverts pour l'activité dans le ressort du conseil régional destinataire **(Annexe n° 6.1)**.

Annexe 6.1

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

à établir par l'assureur

Je soussigné : .....
Qualité : .....
Adresse : .....
.....
……..

Atteste au nom de la Compagnie d'assurances : .....

que la société .....
Adresse : .....
.....

qui sollicite son transfert d'inscription à l'Ordre des Experts-Comptables de la région
……..…….....

a souscrit un contrat d'assurance n° ..... par lequel la société et les membres de l'Ordre dont la liste est jointe ci-après, bénéficieront des garanties conformes aux dispositions du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, pris en application de l'article 17 de l'Ordonnance n° 452138 du 19 septembre 1945.

Membre de l'Ordre couverts par ce contrat d'assurance :
.....
…….....
.....
.....
.....

La présente attestation a été délivrée pour être remise au Conseil régional de l'Ordre en vue de compléter le dossier de transfert d'inscription.

Fait à .....

Le .....

Cachet Professionnel

et Signature de l'Assureur